

APPELS A PROJETS

PLAN FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 03 au 09 janvier 2022

Bulletin #22-01

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
16/11/2021	AP	Programme national pour l'alimentation : lancement de l'édition 2021-2022 de l'appel à projets national	https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-lancement-de-ledition-2021-2022-de-lappel-projets-national	ADEME	10/01/2022	FINALITE : soutenir des projets d'intérêt général répondant aux enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux de l'alimentation. CIBLE : DESCRIPTION : Cette nouvelle édition de l'appel à projets comporte deux volets : Volet 1 : émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), pour fédérer les acteurs d'un même territoire (producteurs, transformateurs, collectivités...) autour d'initiatives pour l'agriculture et l'alimentation de proximité ; Volet 2 : projets nationaux ou interrégionaux visant à accompagner les acteurs de la restauration collective pour augmenter la part des produits durables et de qualité dans leurs approvisionnements en particulier pour les secteurs encore peu engagés dans cette démarche.	FRANCE
10/09/2021	AP	Vers des bâtiments responsables	https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides/aide/20210910/bat-resp2021-167	ADEME	13/01/2022	FINALITE : Dans le cadre de l'APR "Vers des Bâtiments Responsables", possibilité d'une aide financière pour des projets cibant des travaux de recherche dans les technologies, les sciences humaines et sociales et/ou l'organisationnel et intégrant une approche environnementale, économique et sociale, et vise à formuler des recommandations en matière de politique publique. CIBLE : membre d'une équipe multidisciplinaire associant sciences de l'ingénieur et sciences humaines et sociales, intégrant les différentes dimensions du bâtiment, et disposant d'une bonne expertise, à la fois, des problématiques du bâtiment et de l'immobilier, et des questions afférentes au développement durable dans le bâtiment. DESCRIPTION : le projet s'intègre dans l'un des axes suivants : Axe 1 : Connaissances et évolutions des usages et comportements Axe 2 : Caractérisation et modélisation des impacts environnementaux et du confort des bâtiments Axe 3 : Circularité, sobriété matière et énergétique dans la conception, construction et la gestion des bâtiments Axe 4 : Nouveaux modèles économiques et évolution du marché de la construction et du bâtiment Dans le cadre de l'APR "Vers des Bâtiments Responsables" vous pouvez bénéficier d'une aide financière.	FRANCE
29/07/2021	AMI	Accélérateur Tourisme & Loisirs	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/candidater-a-l-accelereur-tourisme-loisirs	Bpifrance	15/01/2022	FINALITE : 3e promotion de l'Accélérateur Tourisme & Loisirs pour PME ou ETI souhaitant répondre aux enjeux de la filière et être accompagné pour réussir sa stratégie de rebond et de développement. 30 entreprises seront sélectionnées pour intégrer l'Accélérateur. CIBLE : PME ou ETI du secteur du Tourisme & des Loisirs avec : un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€ ; Plus de 10 collaborateurs ; Au moins 3 ans d'existence DESCRIPTION : 18 mois d'accompagnement pour révéler le potentiel de votre entreprise. Tarif du programme : Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 10 M€ : 2 667€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 16 000€ ; Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris à partir de 10 M€ : 5 000€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 37 000€	FRANCE
15/12/2021	AP	EXPEDITE the Industrial Transition	https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides/financier/20211215/expense2021-212	ADEME	27/01/2022	FINALITE : Développer et tester en conditions réelles chez des acteurs industriels 4 EXPérimentations pour favoriser la Décarbonation Industrielle et à sa Transition Énergétique (EXPEDITE the industrial transition). L'ADEME a mandaté quatre bureaux d'études ou consortiums qui travailleront chacun sur une des thématiques suivantes : Expérimentation 1 : Définition de trajectoires d'investissements bas carbone d'un groupe industriel multi-sites ; Expérimentation 2 : Etude d'opportunité du mix énergétique bas carbone d'un site industriel ; Expérimentation 3 : Audit d'effacement de la consommation électrique d'un site industriel ; Expérimentation 4 : Audit stratégie d'approvisionnement en énergies décarbonées d'un industriel. CIBLE : entreprise du secteur industriel souhaitant mettre en place des actions de décarbonation à l'échelle de votre groupe industriel ou de vos sites individuels DESCRIPTIF : Dans le cadre de cette initiative EXPEDITE the industrial transition, l'entreprise peut bénéficier de l'intervention d'un bureau d'études mandaté par l'ADEME pour expérimenter une ou plusieurs méthodologies sur les thématiques ci-dessus.	FRANCE
25/06/2021	Aide	Accélérateur Bois 2	https://www.bpifrance.fr/la-lme/Appels-a-projets-concours/Candidater-a-l-Accelerateur-Bois-2-47335	Bpifrance	31/01/2022	FINALITE : L'Accélérateur Bois 2 est un programme qui permet de bénéficier d'un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et de la mise en réseau pour développer des relations business durables. CIBLE : Destiné aux PME ou une ETI avec un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€, plus de 10 collaborateurs, au moins 3 ans d'existence DESCRIPTION : Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 10 M€ : 2 667€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 16 000€. Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris à partir de 10 M€ : 5 000€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 37 000€.	FRANCE
18/11/2021	AP	Entreprendre au cœur des territoires	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-entreprendre-au-coeur-des-territoires	Bpifrance	11/02/2022	FINALITE : soutenir des projets en faveur de la redynamisation des activités économiques de proximité dans les centralités des villes petites et moyennes. CIBLE : opérateurs de l'accompagnement à la création d'entreprise. Les EPCI pourront également candidater dans une logique partenariale avec des opérateurs experts de l'accompagnement. DESCRIPTION : Le programme Entreprendre au Cœur des Territoires est destiné à soutenir la création et la reprise de l'activité économique dans les territoires Cœur de ville et Petites villes de demain. Les principaux objectifs sont : Redynamiser l'activité économique de ces territoires ; Participer localement au développement de nouvelles activités ; Détecter des porteurs de projets dans ces territoires pour y soutenir la création/reprise ; Rendre plus accessible et plus rapide l'accès aux offres d'accompagnement des créateurs/repreneurs.	FRANCE
12/11/2021	AP	PERFECTO 2022 - Etudes de faisabilité d'écoconception en R&D & Projets de R&D avec une démarche d'écoconception	https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides/financier/20211112/perfecto2021-200	ADEME	15/02/2022	FINALITE : Faire émerger une offre de produits, services et procédés à plus faible impact environnemental, grâce à une démarche d'écoconception. CIBLE : entreprises (TPE, PME, ETI et GE) engagées dans un projet de R&D souhaitant améliorer la performance environnementale de leurs produits, services ou procédés DESCRIPTION : Il permet de financer deux types de projets : Axe 1 : Etude de faisabilité en écoconception Cet axe concerne les projets d'étude de faisabilité préalables à des investissements de R&D. Toutes les entreprises sont éligibles, quelle que soit leur taille et leur niveau de maturité en écoconception. Axe 2 : Projet de R&D avec une démarche d'écoconception Cet axe porte sur la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception lors de l'étape de R&D, durant laquelle des pistes d'écoconception seront testées et évaluées sur les prototypes / démonstrateurs / pilotes des produits, services ou procédés à développer. Toutes les entreprises sont éligibles, quelle que soit leur taille. Une étude de faisabilité préalable est requise, qu'elle ait été accompagnée ou non par l'ADEME. Les projets peuvent porter sur l'Axe 1 + l'Axe 2 combinés.	FRANCE
22/12/2021	AP	NOUVEAU Financement des préséries d'agroéquipements automatisés ou intelligents	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-financement-des-preseries-dinnovations-technologieeens-aux-equipements-agricoles	Bpifrance	16/02/2022 31/05/2022 05/10/2022	FINALITE : Doté de 25 millions d'euros sur 2 ans, cet appel à projets vise à soutenir financièrement les acteurs de la robotique agricole mobile, des agroéquipements et des innovations technologiques liées aux équipements agricoles, dans la fabrication et les essais de leurs préséries sur des sites agricoles en conditions réelles. DESCRIPTION : Cet AAP permettra de conforter les entreprises françaises en tant que pionnières dans la conception et la production de solutions innovantes pour contribuer à la troisième révolution agricole, tout en accompagnant nos agriculteurs, entrepreneurs et salariés dans la modernisation de leurs exploitations agricoles, de leurs sites de production, et dans l'acquisition de nouvelles compétences. Cet appel à projets est éligible au plan national de relance et de résilience (PNRR) qui s'inscrit plus globalement, au niveau européen, dans le plan de relance NextGenerationEU.	FRANCE

APPELS A PROJETS

PLAN FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 03 au 09 janvier 2022

Bulletin #22-01

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
06/12/2021	AP	Services Numériques Innovants (SNI)	https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Services-Numeriques-Innovants-KM	Ministère de la culture	23/02/2022	FINALITE : L'appel à projets Services Numériques Innovants (SNI) est un dispositif de financement et d'accompagnement de nouvelles solutions valorisant des contenus et/ou favorisant l'émergence d'usages numériques innovants dans le secteur culturel CIBLE : Le porteur doit être une société, association ou un laboratoire de recherche. Ne sont pas éligibles : les sociétés, laboratoires ou associations en cours de création, les entités publiques autres que les laboratoires de recherche. Le projet doit être présenté en partenariat avec au moins un partenaire culturel. DESCRIPTION : L'appel à projets vise les solutions basées sur des technologies encore peu répandues dans le champ de la culture ou susceptibles de participer à la création de nouveaux usages numériques pour les acteurs culturels. A titre d'exemples, les projets peuvent proposer de nouvelles manières d'utiliser la robotique, l'intelligence artificielle, les chaînes de blocs, l'internet des objets, le web sémantique, etc... Le montant de la subvention sollicitée ne doit pas excéder les 30.000€, représentant maximum 70% du budget total du projet.	FRANCE
16/12/2021	AMI	Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) – 2021-2025	https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/	ANR - CDC	24/02/2022	FINALITE : L'AMI Compétences et métiers d'avenir vise à répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir. CIBLE : DESCRIPTION : L'ingénierie de formation sur des métiers en tension pourra renforcer notre capacité à atteindre les objectifs de France 2030. Il peut s'agir de : i) réaliser si nécessaire les diagnostics de besoins en compétences et en formations, et identifier les initiatives et projets en rapport avec une stratégie ou plusieurs stratégies nationales, ii) financer les projets les plus adaptés qui auront été sélectionnés par une procédure exigeante. Les décisions prises dans le cadre de cet AMI tiendront compte notamment des autres initiatives du programme d'investissements d'avenir et du plan de relance.	FRANCE
02/07/2021	AP	Appel à projets solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs et la recherche d'alternatives au stockage géologique profond	https://www.bpifrance.fr/la-base-dappels-a-projets-concours/Appel-a-projets-solutions-innovantes-pour-la-gestion-des-matieres-et-dechets-radioactifs-et-la-recherche-d-alternatives-au-stockage-geologique-profond-53503	Bpifrance	01/03/2022	FINALITE : Favoriser l'innovation au sein de la filière nucléaire, notamment en matière de gestion des déchets radioactifs. L'appel à projets vise à poursuivre les travaux de recherche menés autour des déchets radioactifs en vue d'améliorer et d'optimiser leurs solutions de gestion. Il s'inscrit au sein du volet dirigé du 4e PIA. CIBLE : projets de R&D à vocation industrielle et projets de recherche plus fondamentaux proposant des solutions très innovantes, en rupture avec les voies traditionnellement explorées. Organismes de recherche, d'associations ou d'entreprises de toute taille. DESCRIPTION : Les projets doivent s'inscrire dans une des trois thématiques suivantes : Optimisation de la gestion des déchets et meilleure structuration des filières de gestion ; Valorisation des matières radioactives ; Solutions alternatives au stockage géologique profond. Les projets attendus doivent présenter un budget supérieur à 400 000 €. L'appel à projets est ouvert jusqu'au 1er mars 2022 avec une relève intermédiaire le 2 novembre 2021.	FRANCE
16/09/2021	AP	Evaluation du bénéfice médical et / ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-evaluation-du-benefice-medical-et-ou-economique-des-dispositifs-medicaux-numeriques-ou-a-base-dintelligence-artificielle	Bpifrance	02/03/2022	FINALITE : Soutenir les projets d'évaluation visant à évaluer le bénéfice des dispositifs médicaux numériques ou à base d'IA. Les résultats des projets devront directement permettre de justifier l'utilisation en pratique du dispositif testé. Par dispositif médical numérique on entendra tout dispositif médical (DM), dispositif médical implantable actif (DMIA) ou dispositif médical de diagnostic in vitro (DMDIV) dont la composante numérique représente la part prépondérante de l'actif, ou la part prépondérante de la proposition de valeur. CIBLE : Cas d'un projet monopartenaire : être porté par un établissement unique responsable du développement du dispositif. Les coûts des établissements de santé partenaires de l'étude sont alors à intégrer dans la catégorie sous-traitance ; Cas d'un projet collaboratif : être porté par un consortium composé d'au moins un établissement de santé et de l'établissement en charge du développement du dispositif, dans la limite de 3 partenaires ; Le porteur ou l'établissement chef de file doit être l'établissement responsable du développement technologique ; doit démontrer la mise en œuvre effective d'un système de management de la qualité : marquage CE ou FDA ou le rapport d'audit interne ; doit être une personne morale enregistrée en France. Il n'y a pas de contraintes sur la nature des établissements : public / privé / associations / fondations ; DESCRIPTION : Cet appel à projets est opéré par Bpifrance. Suite à la clôture de l'appel à projets, un premier filtre des projets est opéré sur la base des critères d'éligibilité définis précédemment. Le financement est attribué sous la forme de subventions.	FRANCE
16/11/2021	AMI	Innovation dans la forme scolaire	https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/ent_detail_du/PCSLID:CSL_2021_2E3WRBqG2	CDC	21/03/2022	FINALITE : L'AMI répond au volet structurel du 4e PIA en vue de favoriser la transformation de l'enseignement scolaire en y promouvant l'innovation et de nouvelles formes d'organisation et de gestion reposant sur une ouverture plus grande à la société. CIBLE : Consortium d'acteurs DESCRIPTION : Les projets attendus, afin d'être d'ampleur et réellement transformants, devront s'inscrire dans une logique de territoire et de partenariat.	FRANCE
02/09/2021	AC	Appel à candidatures pour intégrer l'Accélérateur Eau, 2e promotion	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-candidatures-pour-integrer-laccelerateur-eau-2e-promotion	BpiFrance	21/03/2022	FINALITE : 18 mois d'accompagnement pour révéler le potentiel de son entreprise en intégrant la 2ème promotion de l'Accélérateur Eau à partir du 22 Mars 2022. 30 entreprises seront sélectionnées pour intégrer l'Accélérateur. CIBLE : PME de la filière Eau souhaitant être accompagnée pour révéler le potentiel de votre entreprise. PME avec : Un CA supérieur à 2 M€ ; Plus de 10 collaborateurs ; Minimum 3 ans d'existence DESCRIPTION : Parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de 6 séminaires de formation collective et de la mise en réseau pour développer des relations business durables. Du conseil pour identifier et actionner ses leviers de croissance - Pour les PME de 2 à 10 M€ de CA : 12,5 jours homme incluant un diagnostic d'entrée et 10 jours de conseil complémentaire. - Pour les PME et ETI de +10 M€ de CA : 30 jours homme incluant un diagnostic d'entrée et 20 jours de conseil complémentaire. De la formation en présentiel avec 6 journées de formation dispensées par une grande école et un parcours de e-learning sur mesure via la plateforme Bpifrance Université De la mise en relation à travers votre promotion regroupant 20 entrepreneurs avec qui vous formerez un réel collectif, la communauté des 2 000 Accélérés Bpifrance et l'accès aux réseaux Bpifrance et la filière française de l'eau.	FRANCE
15/12/2021	AMI	Stratégie Nationale Cyber – Projets d'accélérateur cyber	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestation-dinteret-strategie-nationale-cyber-projets-daccelerateur-cyber	Bpifrance	25/03/2022	FINALITE : La stratégie nationale cyber vise à faire émerger des champions français de la cybersécurité, tant pour accompagner le développement d'une filière au potentiel économique important, que pour garantir à notre pays la maîtrise des technologies essentielles à la garantie de sa souveraineté. CIBLE : Cet AMI a pour unique objectif d'identifier et sélectionner un acteur (ou un groupement d'acteurs) portant un projet d'accélérateur de startups spécialisé en cybersécurité. Les projets peuvent être conduits par (au choix) : une entreprise, porteur unique ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche. DESCRIPTION : La stratégie nationale cyber met en œuvre une action globale de soutien à l'entrepreneuriat, l'AMI « Accélérateur cyber » s'inscrit dans la continuité de l'AMI Start-up Studio avec la mise en place d'un accélérateur en lien avec la création du Campus Cyber. L'Accélérateur doit se concentrer sur l'accélération de structures déjà créées et à la maturité supérieure à celle visées par le Start-up studio cyber. Sous réserve de publication de l'arrêté au Journal Officiel	FRANCE
25/11/2021	AMI	Corimer 2022	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestation-dinterets-corimer-2022	CORIMER	29/03/2022	FINALITE : L'AMI du Corimer (le conseil d'orientation du secteur en charge de la recherche) vient de rouvrir. Cette édition 2022 vise à identifier des projets "de rupture ou structurants pour la filière" ("technologies, services et/ou solutions ambitieuses"). CIBLE : Entreprises de la filière des industriels de la mer, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables, depuis les phases de R&D industrielle jusqu'à la démonstration échelle 1 plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel. DESCRIPTION : Clôture de la procédure le 29 mars, à midi. Pour les projets les plus modestes (moins de 2 M€ quand ils sont portés par une seule entreprise, moins de 4 M€ pour un consortium), une cellule d'orientation dédiée aux petites entreprises sera mise en place. Particularité CORIMER : elle pourra être mise en place. Particularité CORIMER : elle pourra être mise en place. Particularité CORIMER : elle pourra être mise en place. Particularité CORIMER : elle pourra être mise en place. Particularité CORIMER : elle pourra être mise en place.	FRANCE

APPELS A PROJETS

PLAN FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 03 au 09 janvier 2022

Bulletin #22-01

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
27/11/2021	AMI	Appel à manifestation d'intérêt Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain	https://www.banquedesterritoires.fr/appe/manifestation-dinteret-territoires-dindustrie-4-0-anticiper-les-competences-de-demain	Banque des territoires, Bpifrance	31/03/2022	<p>FINALITE : L'objectif est de soutenir la concrétisation d'environ 20 projets de formation innovants et répondants à des besoins de formation sur l'industrie du futur bien identifiés sur un territoire. Ce challenge vise à accélérer les investissements immatériels et matériels dans les compétences en aidant à la modernisation des plateaux techniques 4.0, des équipements pédagogiques innovants et à la création de nouvelles formations aux futurs métiers industriels.</p> <p>CIBLE : Les lauréats éligibles à cet AMI sont les structures de droit privé porteuses d'un projet d'écoles de production pouvant ouvrir ses portes d'ici les rentrées 2021, 2022 et 2023. Sont donc éligibles par exemple les projets portés par des associations d'entreprises ou de personnes physiques, des fédérations d'entreprises ou par une entreprise. Pour les projets non matures nécessitant dans un premier temps un soutien en ingénierie, ils peuvent être portés par une collectivité territoriale (par exemple EPCI ou PETR), en partenariat avec les entreprises de leur territoire.</p> <p>DESCRIPTION : Les enjeux de formation aux métiers industriels sont identifiés comme une des 4 priorités à accompagner par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Territoires d'industrie. L'action de la Banque des territoires aux côtés de l'Etat s'inscrit dans le cadre sa mobilisation dans Territoires d'industrie visant à accompagner le déploiement de 70 centres de formation et former 15 000 nouvelles personnes aux métiers de l'industrie d'ici 2023. D'ores et déjà, 53 projets ont été instruits (33 écoles de production, 10 Cnam, 4 centres Atpa et 7 autres –hors partenariats)</p>	FRANCE
12/10/2021	AP	Accélérateur Beauté	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/candidatez-a-laccelerateur-beaute	Bpifrance	04/04/2022	<p>FINALITE : Les fournisseurs du secteur de la cosmétique font face à de forts enjeux de digitalisation de leur chaîne de valeur et de transition écologique et environnementale. Pour les aider à répondre à ces enjeux, le gouvernement, Bpifrance et la FEBEA, avec le soutien de Chanel, Clarins, L'Oréal, LVMH Parfums & Cosmetics, Pierre Fabre et Yves Rocher, lancent l'Accélérateur Beauté. La mobilisation des grands donneurs d'ordre de la beauté pour le développement de leurs fournisseurs marque un jalon important pour le secteur et fera la force de cet accélérateur.</p> <p>CIBLE : PME ou une ETI du secteur de la beauté : formulation, R&D, équipements, fabrication, packaging et distribution, avec un CA supérieur à 2 M€. Plus de 10 collaborateurs ; Au moins 3 ans d'existence</p> <p>DESCRIPTION : Un parcours de conseil en fonction de la taille de l'entreprise : - Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires entre 2 et 10 M€ : 12.5 jours (2 667€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 16 000€) - Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires à partir de 10 M€ : 30 jours (5 000€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 30 000€) L'Université avec 6 journées de formation accompagnées par SKEMA Business School Des rencontres filières avec 4 journées filières dédiées aux enjeux du secteur, 2 Journées de rencontres business et des mises en relation avec tout l'écosystème Bpifrance, FEBEA et les grands donneurs d'ordre de la filière</p>	FRANCE
28/09/2021	AIDE	Fonds de Fonds France Relance Etat-Régions	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/fonds-de-fonds-france-relance-etat-regions	Bpifrance	08/04/2022	<p>FINALITE : La relance de l'économie et le soutien aux entreprises impactées par la crise nécessite une action en fonds propres coordonnée de l'Etat et des Régions, en lien avec une mobilisation des investisseurs publics et privés. Dans le cadre du plan de relance Facilité pour la Reprise et la Résilience validé par la Commission Européenne le 23 juin 2021, l'Etat a abondé à hauteur de 250 M€ un nouveau fonds de fonds (Fonds de Fonds France Relance Etat-Régions, le « FFRER ») qui investira aux côtés des Régions et des partenaires privés dans des fonds d'investissement régionaux. Cette action vise à renforcer les fonds propres des PME, et notamment les petites PME dans les territoires, leur compétitivité et leur capacité de résilience et d'investissement à long terme.</p>	FRANCE
22/12/2022	AP	NOUVEAU Développer les protéines végétales et diversifier les sources de protéines » Volet 1 – Protéines de légumineuses	https://anr.fr/detail/call/developper-les-protéines-vegetales-et-diversifier-les-sources-de-protéines-volet-1-protéines-de-légumineuses	ANR	28/04/2022	<p>FINALITE : Doté de 30 millions d'euros, cet appel à projets vise le développement des surfaces en légumineuses en France.</p> <p>CIBLE : Construits sur des partenariats public-privé, les projets doivent impliquer au moins un organisme de recherche et une entreprise, et s'étendre sur une durée de 3 à 6 ans.</p> <p>DESCRIPTION : Dans la continuité de la Stratégie nationale pour les protéines végétales déployée par le plan France Relance, cet appel à projets a pour objectif de lever plusieurs verrous scientifiques et techniques dans les domaines de la production agricole, de la transformation alimentaire et de l'adoption des légumineuses par les consommateurs.</p>	FRANCE
26/07/2021	AP	Développement d'une filière de production française de carburants aéronautiques durables	https://agripourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-2021/20210726/carb-aero2021-154	ADEME	29/04/2022	<p>FINALITE : Le secteur des transports a été retenu parmi la dizaine de thématiques jugées comme prioritaires et qui vont faire l'objet de stratégies d'investissements dans le cadre du volet dirigé du PIA4, prévoyant l'inscription d'un accompagnement de projets d'innovations à enjeux dans une démarche plus générale de politique publique pouvant aussi comporter notamment des évolutions de nature réglementaire.</p> <p>CIBLE : DESCRIPTION : Cet AAP s'inscrit dans le cadre du « volet dirigé » du PIA4 - qui se déclina notamment en une stratégie nationale « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles – Carburants durables » - et plus particulièrement dans son axe « Poursuivre le soutien à la recherche et à l'innovation sur les carburants durables, et principalement ceux destinés à l'aérien ».</p>	FRANCE
19/11/2021	AP	Plan nanosatellites : concepts scientifiques et technologiques innovants	https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/aap-plan-nanosatellites-concepts-scientifiques-et-technologiques-innovants	CNES	01/05/2022	<p>FINALITE : Accélérer la démonstration de la faisabilité technique de concepts les plus innovants dans le domaine des nano-satellites, susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives pour leur utilisation dans des applications scientifiques, institutionnelles ou commerciales.</p> <p>CIBLE : startups, PME, ETI, grands groupes, acteurs économiques (industriels, fournisseurs de services, opérateurs), laboratoires publics de recherche</p> <p>DESCRIPTION : Opéré par le CNES, le volet « Spatial » de France Relance s'articule autour de plusieurs dispositifs dont l'ambition est de répondre aux besoins identifiés de l'ensemble de la filière française, tant en termes de domaines d'activités couverts (lanceurs et systèmes orbitaux, des briques technologiques aux applications en passant par des équipements), de typologie d'entreprises éligibles (startups, PME, ETI, grands groupes) que de diffusion sur le territoire national. Un maximum de vingt projets pourra être sélectionné, avec une aide financière d'environ 100 k€ en moyenne par projet, sans pouvoir excéder 150k€.</p>	FRANCE
17/05/2021	AP	I-Démo -soutien aux projets structurants de R&D	https://www.bpifrance.fr/la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projet-i-Demo-52255	Bpifrance	03/05/2022	<p>FINALITE : L'action « I-Démo » du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs pour notre économie et contribuant aux transitions énergétiques, écologique et numérique. Le programme vise des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, des retombées environnementales et sociales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières. Ce dispositif soutient le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes).</p> <p>CIBLE : Entreprises privées. Le projet est porté par une entreprise unique, quelle que soit sa taille. Le projet peut également être porté par un consortium identifiant une entreprise « cheffe de file » qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche, et le cas échéant un ou plusieurs utilisateur final de la solution.</p> <p>DESCRIPTION : Taux de subvention : Min : 25% ; Max : 100% Le projet est porté par une entreprise unique ou par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Les projets collaboratifs doivent associer à minima une PME ou ETI dans la limite de 10 entreprises. FINALITE : Le développement de solutions innovantes de confiance et souveraines doit être une priorité de la stratégie d'accélération. Cet appel à projets (AAP) vise à cofinancer des projets de recherche et développement portant sur des briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité.</p> <p>CIBLE : Les projets peuvent être conduits par (au choix) : une entreprise, porteur unique ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Ils correspondent à des assiettes de travaux d'un montant supérieur à 1 million d'euros. Cette limite inférieure pourra être abaissée à 500 000 € dans le cas d'un projet porté par une jeune pousse au sens de la définition adoptée pour le régime exempté relatif aux aides en faveur des PME (SA.53106).</p> <p>SCRIPTIF : Les thématiques proposées s'articuleront autour de 4 axes : la protection des infrastructures critiques à l'heure des nouveaux usages (ON/OSé notamment) ; la protection des collectivités locales, startups/PME et télétravailleurs ; la sécurité de l'IoT ; les briques technologiques critiques spécifiques à certains secteurs clés.</p> <p>Sous réserve de publication de l'arrêté au Journal Officiel.</p>	FRANCE
15/12/2021	AP	Développement de technologies innovantes critiques	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appe/la-une/developpement-de-technologies-innovantes-critiques	Bpifrance	04/05/2022	<p>FINALITE : Le développement de solutions innovantes de confiance et souveraines doit être une priorité de la stratégie d'accélération. Cet appel à projets (AAP) vise à cofinancer des projets de recherche et développement portant sur des briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité.</p> <p>CIBLE : Les projets peuvent être conduits par (au choix) : une entreprise, porteur unique ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Ils correspondent à des assiettes de travaux d'un montant supérieur à 1 million d'euros. Cette limite inférieure pourra être abaissée à 500 000 € dans le cas d'un projet porté par une jeune pousse au sens de la définition adoptée pour le régime exempté relatif aux aides en faveur des PME (SA.53106).</p> <p>SCRIPTIF : Les thématiques proposées s'articuleront autour de 4 axes : la protection des infrastructures critiques à l'heure des nouveaux usages (ON/OSé notamment) ; la protection des collectivités locales, startups/PME et télétravailleurs ; la sécurité de l'IoT ; les briques technologiques critiques spécifiques à certains secteurs clés.</p> <p>Sous réserve de publication de l'arrêté au Journal Officiel.</p>	FRANCE

APPELS A PROJETS

PLAN FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 03 au 09 janvier 2022

Bulletin #22-01

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
01/07/2021	AP	Ecologie industrielle et territoriale pour la transition écologique des territoires - EIT PACA 2020-2021	https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-ide/20210701/etebau2021-141	ADEME	16/05/2022	FINALITE : Accompagnement technique et financier pour l'étude et la mise en œuvre de démarche d'écologie industrielle CIBLE : acteur public ou un opérateur représentant un groupement d'entreprises DESCRIPTEUR : Cet appel à projets vise à soutenir de manière adaptée chacune des phases qui rythment la vie d'une démarche EIT et à promouvoir l'expérimentation de nouvelles approches et/ou méthodes et/ou outils. Ainsi, trois types d'accompagnements sont proposés : Accompagnement de démarche en phase d'émergence et de structuration ; Accompagnement de démarche en phase de déploiement et/ou de consolidation ; Soutien à la mise en œuvre de projets innovants et expérimentaux. Selon le volet concerné, vous pouvez bénéficier : d'une aide financière pour des actions d'animation, communication, formation, étude, prestation externes... ou d'un accompagnement technique.	FRANCE
14/10/2021	AP	Stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-appel-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-sur-la-5g-et-les-futures-technologies-de-reseaux-de-telecommunications	Bpifrance	08/06/2022	FINALITE : La stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications a vocation à soutenir le développement de solutions souveraines sur les réseaux télécoms et à encourager l'industrie française à obtenir une maîtrise de bout en bout de ces solutions. CIBLE : Tous types de structures disposant d'une personnalité morale, qu'il s'agisse d'organismes de recherche, d'associations ou d'entreprises de toute taille. DESCRIPTEUR : Cet appel à projets cherche à soutenir les propositions de projets s'inscrivant dans le cadre des axes 2 et 3 de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux. Ces propositions pourront porter sur : le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité ; le lancement de travaux de R&D amont afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G Les projets attendus doivent présenter un budget supérieur à 2 000 000€, ce montant peut être abaissé à 1 000 000 € pour les PME présentant un projet individuel.	FRANCE
05/11/2021	AP	Besoins alimentaires de demain	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-besoins-alimentaires-de-demain	Bpifrance	08/06/2022	FINALITE : Favoriser l'émergence de leaders technologiques dans le secteur foodtech CIBLE : PME & GE DESCRIPTION : La stratégie d'accélération Alimentation durable et favorable à la santé (ADFS) a pour objectif de permettre au secteur alimentaire de capter l'ensemble de son potentiel économique tout en accélérant sa mutation en remettant au centre des préoccupations les enjeux de durabilité et de santé. Les thématiques d'intervention de l'appel à projets portent sur : Le développement d'aliments plus sains, plus durables ; La mise au point de process innovants ; Les problématiques d'alimentarité des emballages ; Les nouveaux outils destinés à guider les différents acteurs de la chaîne alimentaire vers des comportements plus vertueux et à améliorer la traçabilité et la transparence de l'information du consommateur.	FRANCE
24/12/2021	AP	NOUVEAU 3e promotion de l'Accélérateur Agroalimentaire	https://www.bpifrance.fr/nos-evenements/candidatez-a-la-3e-promotion-de-laccelerateur-agroalimentaire	Bpifrance	13/06/2022	FINALITE : L'Accélérateur permettra de : Innover pour répondre aux nouveaux modes de consommation ; Renforcer la compétitivité de son appareil productif ; Sécuriser sa chaîne de valeur en amont comme en aval (approvisionnements, relations clients, etc.) ; Valoriser ses métiers et savoir-faire ; Accéder aux marchés internationaux grâce à une qualité reconnue CIBLE : PME, coopérative ou ETI de la filière Agroalimentaire (1ère et 2ème transformation) et respectant les conditions suivantes : Un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€ ; plus de 10 collaborateurs ; au moins 3 ans d'existence DESCRIPTION : parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation collective, des rencontres filières et de la mise en réseau pour développer des relations business durables avec ses pairs.	FRANCE
17/12/2021	AP PNR	NOUVEAU Grands Défis – Stratégie Nationale Cyber – Axes verticaux Tranche 2	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-grands-defis-strategie-nationale-cyber-axes-verticaux-tranche-2	Bpifrance	16/06/2022	FINALITE : La stratégie nationale cyber vise à faire émerger des champions français de la cybersécurité, tant pour accompagner le développement d'une filière au potentiel économique important, que pour garantir à notre pays la maîtrise des technologies essentielles à la garantie de sa souveraineté. CIBLE : Entreprise seule, porteur unique, lauréat de la tranche 1 du Grand Défi (seule ou au sein d'un consortium) ; consortium qui rassemble des partenaires industriels majoritairement lauréats de la tranche 1 du Grand Défi (seuls ou au sein d'un consortium) ; un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche 1 majoritairement lauréats de la tranche 1 du Grand Défi (seuls ou au sein d'un consortium). Les projets correspondent à des assiettes de travaux d'un montant supérieur à 2 millions d'euros et inférieur à 4 millions d'euros. DESCRIPTION : Le présent appel à projet vise à mettre en œuvre la seconde tranche des axes verticaux dont les objectifs principaux sont : Accompagner plus loin les projets ou les technologies les plus prometteuses de la tranche 1 ; Soutenir la croissance rapide des acteurs lauréats de la tranche 1 ; Favoriser l'adoption massives et internationale des technologies développées lors de la tranche 1.	FRANCE
05/11/2021	AP	Innover pour réussir la transition agroécologique	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innover-pour-reussir-la-transition-agroecologique	Bpifrance	16/06/2022	FINALITE : Répondre aux enjeux de transition agroécologique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique et de gestion des aléas en agriculture en accompagnant les entreprises et les acteurs de l'innovation dans l'élaboration de solutions innovantes, qu'elles soient techniques ou organisationnelles, y compris en les pensant aux échelles territoriales pertinentes. CIBLE : PME & GE DESCRIPTION : Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les agroéquipements, le numérique en agriculture, les bio-intrants, la biostimulation, la biofertilisation, la valorisation des ressources génétiques, ou la combinaison de ces leviers. Ils présentent une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 500 k€ pour les projets individuels et supérieur à 2 M€ pour les projets collaboratifs.	FRANCE
23/12/2021	AP	NOUVEAU 2e Promotion de l'Accélérateur Afrique	https://www.bpifrance.fr/nos-evenements/candidatez-a-la-2e-promotion-de-laccelerateur-accelerateur-afrique	Bpifrance	04/07/2022	FINALITE : réunir les meilleurs acteurs publics et privés de l'accompagnement des entreprises françaises en Afrique, en partenariat avec la Team France Export et Business France, pour vous proposer un programme complet porté sur le développement commercial de votre activité. CIBLE : Ce programme est ouvert aux PME et ETI remplissant des critères de sélection suivants : Ayant un chiffre d'affaires supérieur à 5 M€ avec au moins 3 ans d'existence ; Comptant plus de 10 collaborateurs ; Ayant déjà une première expérience sur le continent Africain OU avec une internationalisation confirmée (module économique internationalisé, implantations à l'étranger, etc.) ; Entreprise indépendante (les dirigeants sont maîtres de leurs décisions pour développer leurs entreprises) et située en France ; Ambition forte de l'équipe dirigeante, volonté de faire du développement en Afrique étant une priorité ; Ayant une dynamique de croissance (CA, emplois...), des projets ambitieux d'innovation et/ou de développement international ; Ayant une bonne santé financière permettant de supporter le coût du programme. DESCRIPTION : Ce programme d'accompagnement innovant, sélectif et personnalisé a pour objectif d'apporter des réponses à des besoins concrets et opérationnels et de fédérer un collectif d'entrepreneurs lors d'un programme de 12 mois conçu pour et par des chefs d'entreprises.	FRANCE
28/07/2021	AP	Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux	https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-ide/20210728/pia4-nr2021-131	ADEME	26/07/2022	FINALITE : Cet AAP s'inscrit dans le cadre du « volet dirigé » du PIA4 - qui se déclinera notamment en une stratégie nationale « recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux » - qui a comme objectif de lever les verrous limitant le développement du recyclage, d'élaborer et lancer des dispositifs de soutien à l'offre et à la demande de matières premières de recyclage (MPR), étroitement interconnectées, et d'accompagner par des mesures complémentaires le déploiement des solutions innovantes. CIBLE : DESCRIPTION : Les 2 premiers axes de cet AAP concernent les projets d'innovation dans le domaine : des technologies du tri des matériaux, étape essentielle pour améliorer la qualité des matières premières de recyclage ; du recyclage des plastiques.	FRANCE

APPELS A PROJETS

PLAN FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 03 au 09 janvier 2022

Bulletin #22-01

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
13/01/2021	AP	Fonds avenir bio	https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/	Agence Bio	01/09/2022	<p>FINALITE : Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Agence BIO souhaitent accélérer le développement de la production biologique grâce à l'augmentation importante du nombre des projets soutenus.</p> <p>CIBLE : Tout opérateur économique, du producteur au transformateur, impliqué dans l'agriculture biologique et dans un projet partenarial de filière pourra bénéficier de ce fonds : sociétés, coopératives, associations ou groupements d'opérateurs exerçant une activité économique.</p> <p>DESCRIPTION : Le «Fonds Avenir Bio » est fortement renforcé et sera doté de 13 millions d'euros par an en 2021 et en 2022 grâce au volet « transition agricole » du plan de relance gouvernemental. Dans un contexte de crise sanitaire, cette mesure dédiée du plan de relance permettra de soutenir et de financer des investissements matériels et immatériels.</p>	FRANCE
20/10/2020	AP	Fonds Avenir Bio	https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation	01/09/2022	<p>FINALITE : Le Fonds Avenir Bio doté de 13 M€ par an en 2021 et 2022 fonctionne via des appels à projets réguliers pour financer des investissements immatériels et matériels des opérateurs économiques s'inscrivant dans une démarche de filière pour le développement de l'offre de produits biologiques, notamment de développement par une diversification des produits et débouchés mais également de pouvoir réaliser des économies d'échelle.</p> <p>CIBLE : Tout opérateur économique impliqué dans la production bio peut bénéficier de ce fonds : sociétés, coopératives, associations ou regroupement d'opérateurs exerçant une activité économique (de formes juridiques diverses et avec déclaration et publication des statuts).</p> <p>DESCRIPTION : Ce fonds permet d'accompagner financièrement des projets collectifs de développement de la production biologique, menés par des sociétés, des coopératives, des associations ou des Groupements d'opérateurs. Ces projets mettent en adéquation l'offre à la demande, qu'il s'agisse des citoyens-consommateurs ou de la restauration collective (20% des produits bio). Le premier appel à projet a été ouvert à partir du 10 octobre 2020 pour dépôt des projets au plus tard le 12 janvier 2021. La sélection des projets sera faite au premier trimestre 2021. Un nouvel appel à projets est ouvert depuis le 13 janvier 2021 en continu jusqu'au 1er septembre 2022.</p>	FRANCE
28/09/2020	AP	ORPLAST - Objectif Recyclage PLASTiques	https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168	ADEME	15/09/2022	<p>FINALITE : ORPLAST vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs</p> <p>CIBLE : PME plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR.</p> <p>DESCRIPTION :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les projets soutenus devront porter sur : <ul style="list-style-type: none"> a. l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ; b. la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.). <p>Six dates de dépôt des dossiers sont fixées jusqu'au 15 septembre 2022. Elles marquent le début de la prise en charge, pour évaluation, des nouveaux dossiers déposés.</p>	FRANCE
20/12/2021	AP PNRR	NOUVEAU Soutien aux projets de diversification des sous-traitants de filière automobile	https://www.bpfrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-soutien-aux-projets-de-diversification-des-sous-traitants-de-filieres-automobile	Bpifrance	27/09/2022	<p>FINALITE : Le Gouvernement a décidé de mobiliser des moyens supplémentaires pour accompagner dans la durée les besoins de transformations profondes et rapides de la filière pour accélérer la transition vers le véhicule du futur, qui se veut décarboné, connecté, autonome et accessible.</p> <p>CIBLE : Les entreprises ciblées devront avoir réalisé au moins 15 % de leur CA dans la filière automobile au cours des deux dernières années. L'assiette de dépenses est de minimum 500 000€ pour les startups / PME et ETI et de 2 millions pour les grandes entreprises.</p> <p>DESCRIPTION : Le présent appel à projet vise à soutenir les projets de diversification et d'investissement, portés par des sous-traitants de la filière automobile, qui souhaitent : (i) diversifier leurs activités au sein de la filière automobile pour produire des solutions qui seront essentielles à la mobilité de demain ; (ii) diversifier leurs activités pour se positionner sur d'autres secteurs hors automobile (aéronautique, ferroviaire, construction navale, médical, nucléaire, défense, bornes de recharge électrique ou hydrogène, machines industrielles, etc.).</p>	FRANCE
09/11/2021	AP	Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée	https://www.bpfrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-maturation-technologique-et-demonstration-de-solutions-dintelligence-artificielle-embarquee	Bpifrance	05/10/2022	<p>FINALITE: Soutenir les innovations matérielles et logicielles liées aux applications d'IA embarquée depuis leur conception jusqu'à la démonstration de leur efficacité en situation réelle. Il se compose pour cela de deux volets distincts : Le déploiement de solutions basées sur l'IA embarquée dans des produits et procédés industriels de tous secteurs (volet A) et la maturation technologique d'architectures et plateformes matérielles dédiées à l'IA embarquée (volet B).</p> <p>CIBLE : PME & GE.</p> <p>DESCRIPTION : Aides proposées pour les activités économiques : les taux d'aide maximums et visés dans le cadre de cet appel à projets sont les suivants : 40 % pour les PME ; 30 % pour les GE ; Dans le cas général, la part de subvention sera fixée : jusqu'à 60 % pour les projets s'inscrivant dans le volet A « Démonstration » ; jusqu'à 75 % pour les projets s'inscrivant dans le volet B « Maturation ».</p> <p>Aucune aide de moins de 500 000 € ne sera attribuée à une entreprise relevant de la catégorie « Grande entreprise ».</p> <p>Aides proposées pour les activités non économiques : l'aide sera apportée sous forme de subventions selon les modalités suivantes : 100 % des coûts marginaux, ou 50 % des coûts complets.</p>	FRANCE
26/11/2021	AP	Mixité pour la Construction Bas Carbone	https://agropourtransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211126/mixite2021-203	ADEME	14/10/2022	<p>FINALITE : Cet AAP s'inscrit dans le cadre du volet dirigé du nouveau PIA 4, pour la stratégie d'accélération « Ville Durable et Bâtiments innovants » dont un des objectifs est de soutenir la massification de la construction de la rénovation bois et d'anticiper une montée en charge de la construction bois et biosourcée.</p> <p>CIBLE : Projets présentés par les groupements pertinents (industriels, promoteurs, maîtres d'ouvrage...) visant à développer et à mettre en œuvre dans un ou des bâtiments des produits et solutions constructives innovantes mixtes des matériaux biosourcés voire géosourcés en construction et/ou rénovation, alliés à d'autres matériaux conventionnels ou avec d'autres bio et géosourcés.</p> <p>DESCRIPTION : Cet AAP a pour objectif d'inciter au développement des solutions mixtes, ie. des combinatoires associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre, ...) et/ou avec d'autres bio et géosourcés et plus globalement aux solutions constructives du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité...). Pour cela, l'AAP retiendra des projets présentés par les groupements pertinents (industriels, promoteurs, maîtres d'ouvrage...) présentant un projet visant à développer des produits et solutions constructives innovantes mixtes des matériaux biosourcés voire géosourcés en construction et/ou rénovation, alliés à d'autres matériaux conventionnels ou avec d'autres bio et géosourcés. Dans le cas général, les projets attendus développeront des innovations avec un niveau de TR, avancé (7 ou plus) dans la conception de produits de construction et/ou de rénovation et de systèmes constructifs mixtes incluant nécessairement à minima un biosourcé ou géosourcé. Ces innovations amèneront à réduire l'empreinte carbone du bâtiment en jouant sur l'alliance des matériaux, et ce en valorisant au mieux les caractéristiques techniques de chacun d'eux (acoustique, thermique, résistance au feu, ...) et en assurant une compétitivité en termes de coût. Le projet s'attachera à la question de la démontabilité et de la réemployabilité de la solution proposée par une approche en écoconception concernant la gestion et les enjeux de la fin de vie de la solution développée. Le projet précisera si la mise en œuvre d'étapes de préfabrication est possible et les gains associés.</p> <p>Les produits et systèmes innovants proposés aboutiront obligatoirement à une démonstration par la mise en œuvre dans un ou des bâtiments(s). Le type de bâtiment dans lequel la solution sera mise en œuvre sera précisée (résidentiel, tertiaire, etc.).</p>	FRANCE
14/12/2021	AP	Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et traitement de l'air du bâtiment	https://agropourtransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211213/espace2021-204	ADEME	14/10/2022	<p>FINALITE : Cet AAP s'inscrit dans le cadre du volet dirigé du nouveau PIA 4, pour la stratégie d'accélération « Ville Durable et Bâtiments innovants » dont un des trois axes est de soutenir l'amélioration de la sobriété énergétique et de la performance environnementale du bâtiment. Cette ambition se décline en différents objectifs, parmi lesquels se trouve ceux de massifier la rénovation énergétique ou de « décarboner » le secteur du bâtiment tant sur sa phase de construction ou de rénovation (via notamment une montée en charge de la construction bois et biosourcée), que sur sa phase d'exploitation.</p> <p>CIBLE : Les innovations devront présenter une opportunité pour localiser une plus grande partie de la chaîne de valeur des systèmes en France ou en Europe. Elles devront permettre de répondre aux enjeux de réduction des consommations énergétiques et de « décarbonation » du bâtiment sur les usages suivants : chauffage, rafraîchissement, production d'eau chaude sanitaire et traitement de l'air.</p> <p>DESCRIPTIF : Les études, prototype, mise au point, démonstration, études préalables à l'industrialisation et première ligne industrielle seront notamment financés dans le cadre de cet appel à projets. Les clôtures (relève des dépôts des dossiers) de cet AAP sont prévues aux dates suivantes : 15/02/2022 ; 15/06/2022 ; 14/10/2022.</p>	FRANCE
16/07/2021	AP	Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosources	https://agropourtransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210716/sch2021-152	ADEME	14/10/2022	<p>FINALITE : Dans le contexte de la future réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022, cet AP doit permettre de soutenir la construction de bâtiments avec des produits bois issus de la filière bois, et dans une moindre mesure des autres filières biosourcées.</p> <p>CIBLE : entreprises de la filière bois, et dans une moindre mesure des autres filières biosourcées.</p> <p>DESCRIPTION : Cet AP pourra notamment financer la création ou l'extension d'unités de production industrielle de grande envergure et le développement de technologies innovantes. L'appel à projets est doté d'un budget de 50 M€. Il fait suite à un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants français, clos le 13 juillet 2021, qui a permis de recenser de premiers candidats et de configurer l'appel à projets. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants » du PIA 4. Plusieurs vagues de sélection sont programmées : 15/10/21 ; 15/02/22 ; 15/06/22 ; 14/10/22.</p>	FRANCE

APPELS A PROJETS

PLAN FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 03 au 09 janvier 2022

Bulletin #22-01

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
06/10/2021	AC	XPEDITE the Industrial Transition "Accélérer la transition industrielle"	https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/aided/financiers/20211006/npedit2021-192	ADEME	27/10/2021	FINALITE : Appel à candidature pour 4 expérimentations pour favoriser la décarbonation de l'industrie et à sa transition énergétique : Définition de trajectoires d'investissements bas carbone d'un groupe industriel multistates ; Etude d'opportunité du mix énergétique bas carbone d'un site industriel ; Audit d'effacement de la consommation électrique d'un site industriel. CIBLE : entreprise du secteur industriel souhaitant mettre en place des actions de décarbonation à l'échelle de votre groupe industriel ou de vos sites individuels DESCRIPTION : l'entreprise peut bénéficier de l'intervention d'un bureau d'études mandaté par l'ADEME pour expérimenter une ou plusieurs méthodologies. Le nombre de place pour participer à cette expérimentation est limité. Une sélection des dossiers sera effectuée. L'ADEME s'attachera à avoir un panel représentatif du tissu industriel français et évaluera la qualité des dossiers ainsi que la motivation des industriels à prendre part à cette initiative. 3 dates de clôture sont prévues : Le 27 Octobre 2021 ; Le 26 Janvier 2022 ; Le 13 Avril 2022.	FRANCE
30/09/2021	AMI	Manufactures de proximité	https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/ami-manufactures-de-proximite-664	ANCT	04/11/21 13/01/22 03/03/22	FINALITE : Tiers-lieux dédiés à la production, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle, les Manufactures sont des ateliers de fabrication qui se destinent en priorité à des entrepreneurs (TPE, artisans...) en leur donnant accès à des machines mutualisées, un écosystème de compétences et un environnement dynamique, propice à la création et au développement de leur activité. Le Premier Ministre a annoncé la labellisation de 100 manufactures d'ici le printemps 2022. CIBLE : entrepreneurs (TPE, artisans...) DESCRIPTION : Qu'est ce qu'une manufacture de proximité ? Implantée prioritairement sur des territoires fragiles (petites et moyennes villes, zones rurales, Quartier Politique Prioritaire de la ville) Proposant des espaces de travail mutualisés à destination d'une communauté professionnelle Permettant aux professionnels comme à d'autres acteurs du territoire de monter en compétences et de susciter des vocations Intégrant des parties prenantes variées, publiques comme privées, dans une démarche de coopération territoriale et de gouvernance partagée	FRANCE
03/09/2021	AP	Accompagner la transition numérique des entreprises culturelles et créatives	https://cdi-investissementsdelavenir.achatpublic.com/sdm/ent/een/ent_detail_467PCLIn=CN_2021_18XudrZiw	Caisse des Dépôts - Industries culturelles et créatives	03/11/2022	FINALITE : Visé à favoriser le développement de nouveaux services et dispositifs reposant sur des innovations technologiques, d'usage, d'organisation ou encore de modèle économique, permettant l'émergence de nouveaux services tout au long de la chaîne de valeur des secteurs concernés et le développement de l'éco-responsabilité des acteurs de la culture. CIBLE : entreprises, des établissements publics culturels, ou des associations proposant soit d'accompagner la maturation de projets à haut potentiel de développement, soit de capitaliser sur des preuves de concept préalablement éprouvées tant du point de vue technologique que des usages DESCRIPTION :	FRANCE
	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/aided/aided/investissements-ecoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits	ADEME	31/12/2022	FINALITE : Suite à un diagnostic écoconception ou à une étude de faisabilité, l'ADEME finance les investissements de mise en œuvre dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu. CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la Mode Durable, du Numérique et de l'Alimentaire. DESCRIPTION : Les investissements doivent viser la fabrication d'un produit écoconçu, l'obtention d'un produit ou service certifié Écolabel européen, ou l'amélioration d'une note d'affichage environnemental. Pour l'alimentaire, les investissements d'optimisation des outils de transformation, ainsi que ceux permettant la mise sur le marché d'une nouvelle gamme de produits sous labels AB ou HVE-niveau 3 sont éligibles. L'ADEME soutient aussi les projets comportant une innovation de rupture. Les aides peuvent atteindre 15% à 55%.	FRANCE
02/12/2020	AP	Structuration des filières agricoles et agroalimentaires	https://www.francesagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/Le-plan-de-structuration-des-filières-agricoles-et-agroalimentaires	France Agrimer	31/12/2022	FINALITE : Accélérer la structuration et le développement de filières performantes, notamment agroécologiques. L'AAP vise à accompagner des projets structurants, qui s'inscrivent dans une démarche collective mobilisant différents maillons d'une ou de plusieurs filières et impliquant des entreprises. La création de nouvelles filières, notamment agroécologiques, est une priorité pour permettre aux agriculteurs de diversifier leur production et leurs débouchés. CIBLE : Tous les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires peuvent déposer des dossiers pour cet AAP : les exploitations agricoles, les organisations professionnelles agricoles (OPA), les coopératives, les entreprises de transformation agroalimentaire, le négoce, les distributeurs. DESCRIPTION : L'accompagnement prend la forme d'une subvention. Il sera possible de financer des dépenses immatérielles et des investissements matériels pour des projets visant à développer les filières de produits agricoles et agroalimentaires (hors protéines végétales, déjà couvertes par le plan protéines).	FRANCE
19/10/2020	AP	INODEMOH2 - Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène	https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/aided/aided/20201013/inodeemo-h22020-126	ADEME	31/12/2022	FINALITE : Soutenir des travaux d'innovation permettant de développer ou d'améliorer les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages. CIBLE : Une ou plusieurs entreprises pour développer un équipement, un produit ou un service, ou bien réaliser un démonstrateur sur le territoire national mettant en œuvre de l'hydrogène DESCRIPTION : Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après : Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules Axe 4 - Grands démonstrateurs d'électrolyse	FRANCE
10/11/2020	AP	Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle	https://www.entreprises.gouv.fr/actualites/france-relance/quichet-de-subvention-pour-l-efficacite-energetique-des-entreprises	DGE	31/12/2022	FINALITE : guichet de subvention pour permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles d'obtenir simplement des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros. CIBLE : entreprises industrielles de toutes tailles. DESCRIPTION : 3 grandes familles de matériels sont éligibles : matériels de récupération de force ou de chaleur ; matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations ; matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles. L'aide sera attribuée par l'Agence de Services et de Paiements (ASP).	FRANCE
02/12/2020	AP	Plan de structuration des filières protéines végétales	https://www.francesagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/Le-plan-protéines-vegetales/Le-plan-de-structuration-des-filières-protéines-vegetales	France AgriMer	31/12/2022	FINALITE : Développer la production de protéines végétales en France, à la fois pour réduire la dépendance aux importations et sécuriser les approvisionnements, améliorer la situation économique des éleveurs en favorisant leur autonomie alimentaire et en leur offrant de nouveaux débouchés et enfin, répondre aux enjeux environnementaux et climatiques et lutter contre la déforestation importée. CIBLE : DESCRIPTION : Cet appel à projet comporte deux volets : Un volet collectif "structuration des filières protéines végétales" ayant pour objet l'accompagnement de la construction et de la réalisation de projets collectifs structurants de filière(s), impliquant au moins deux maillons représentés par des partenaires indépendants et au moins une entreprise, d'une durée de 6 à 30 mois. L'entreprise peut être l'un des représentants d'un maillon. Un volet individuel "investissements matériels aval" répondant aux objectifs de logistique post-récolte ou de transformation à destination de l'alimentation humaine ou animale.	FRANCE

APPELS A PROJETS

PLAN FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 03 au 09 janvier 2022

Bulletin #22-01

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
02/05/2021	AP	Fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/fonds-soutien-emergence-projets-tourisme-durable	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Création d'un fonds visant à faire émerger et faire grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le tourisme durable.</p> <p>CIBLE : Opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM...), notamment les restaurateurs et les hébergeurs implantés dans les zones rurales</p> <p>DESCRIPTION : Le fonds tourisme durable est destiné à soutenir, via des aides financières (subventions), vos initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation (ingénierie, investissement) de vos projets. Les projets, individuels ou collectifs, seront sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique. Un cofinancement de ce programme à parité par des partenaires privés sera recherché. L'accès au fonds permettra également aux porteurs sélectionnés de bénéficier d'outils complémentaires (prêts, garanties) de la part de Bpifrance et de la Banque des territoires.</p>	FRANCE
19/03/2021	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Suite à un diagnostic écoconception ou à une étude de faisabilité, vous souhaitez mettre en œuvre et investir dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu ?</p> <p>CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la Mode Durable, du Numérique (y compris les utilisateurs de produits et services), et de l'Alimentaire (porteurs marques, acteurs de la transformation, structures collectives/coopératives...).</p> <p>DESCRIPTION : Les projets peuvent être déposés au fil de l'eau et seront instruits selon leur ordre d'arrivée. L'initiative est ouverte jusqu'à épuisement des ressources budgétaires et au plus tard au 31/12/22. Tous les 6 mois (juin et décembre), une communication ADEME mettra en avant les projets financés dans le cadre du Pack Ecoconception du Plan de Relance.</p>	FRANCE
	AIDE	Études d'écoconception des produits et des services (secteurs du numérique, de la mode, de l'alimentation, et tout autre secteur)	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-decoconception-produits-services-secteurs-numerique-mode-l'alimentation-tout	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Aide financière permettant de s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de vos produits (écoconception), d'identifier les leviers d'action permettant d'être plus performant d'un point de vue environnemental et économique, puis de les mettre en œuvre afin de quantifier les bénéfices obtenus et les valoriser auprès de ses clients.</p> <p>CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la mode durable, du numérique (y compris utilisateurs de produits et services), et de l'alimentaire (porteurs de marques, de labels, coopératives...).</p> <p>DESCRIPTION : L'ADEME propose une aide financière pour soutenir les projets d'écoconception, d'affichage environnemental et de production durable. Elle soutient l'étape de diagnostic qui est la première étape structurante d'engagement d'une entreprise dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de ses produits. Elle soutient également l'étape suivante de mise en œuvre, qui concrétise le passage à la réalisation d'actions et à la commercialisation de produits ou services à moindres impacts.</p>	FRANCE
	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : L'ADEME soutient les travaux et investissements issus d'un diagnostic et s'intégrant dans une démarche de mise en œuvre de l'écoconception. Les investissements doivent viser la fabrication d'un produit écoconçu, l'obtention d'un produit ou service certifié Écolabel européen, ou l'amélioration d'une note d'affichage environnemental.</p> <p>CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la Mode Durable, du Numérique (y compris les utilisateurs de produits et services), et de l'Alimentaire (porteurs marques, acteurs de la transformation, structures collectives/coopératives...).</p> <p>DESCRIPTION : Pour l'alimentaire, les investissements d'optimisation des outils de transformation, ainsi que ceux permettant la mise sur le marché d'une nouvelle gamme de produits sous labels AB (Agriculture Biologique) ou HVE-niveau 3 (Haute Valeur Environnementale-Niveau 3) sont éligibles.</p> <p>L'ADEME soutient aussi les projets comportant une innovation de rupture, qui permettra au fabricant de développer une offre globale produit/service, créatrice de valeur non plus sur la multiplication des volumes de ventes, mais sur la fidélisation des clients, par les performances d'usage du produit. Selon la nature des projets et la taille de l'entreprise, les aides aux investissements peuvent atteindre 15 % à 55 %.</p>	FRANCE
16/11/2020	AP	Appel à projet et Guichet ITNS – Cycle de vie de la donnée. Mise à niveau numérique de l'État et des territoires	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/administrations/innovation-transformation-numerique	Ministère de la transformation et de la fonction publique	Second semestre 2022	<p>FINALITE : Le dispositif consistera à stimuler l'innovation numérique et accélérer la transformation numérique de l'État.</p> <p>CIBLE : Toutes les administrations centrales de l'État, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs de l'État peuvent être bénéficiaires. Les collectivités territoriales peuvent s'associer aux projets dont ces acteurs de l'État sont porteurs et bénéficiaires.</p> <p>DESCRIPTION : Les projets cofinancés s'inscriront dans 7 thèmes, dont les objectifs sont respectivement : accélérer la dématérialisation de qualité de démarches administratives, développer la collaboration des administrations avec les parties prenantes grâce au numérique, étendre des bonnes pratiques numériques au niveau territorial, favoriser la (re)localisation de centres d'expertise numérique dans les territoires, développer l'usage de la donnée au service de l'action publique, étudier et expérimenter des technologies émergentes pour améliorer la qualité du service public au service des usagers, accélérer des projets de transformation publique complexes.</p>	FRANCE
15/10/2021	AP	Stratégie d'accélération Batteries « Solutions et technologies innovantes pour les batteries »	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-dacceleration-batteries-solutions-et-technologies-innovantes-pour-les-batteries	Bpifrance	10/01/2023	<p>FINALITE : Poursuivre les efforts permettant de développer une offre nationale, de l'extraction des matériaux stratégiques au recyclage (en lien avec la stratégie d'accélération « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux »), en soutenant la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents.</p> <p>CIBLE : Le projet est porté par une entreprise unique, quelle que soit sa taille, immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier. Le projet peut également être porté par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche*, et le cas échéant un ou plusieurs utilisateurs final de la solution</p> <p>DESCRIPTION : Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes en lien avec les thématiques prioritaires décrites ci-dessous, afin de stimuler le développement, la production et la commercialisation de produits, procédés technologiques ou services créateurs de valeur :</p> <p>Thème 1 : Composants nécessaires à la fabrication des cellules des batteries lithium-ion</p> <p>Thème 2 : Nouvelles électrochimies de batteries, réduisant notamment les prélèvements en cobalt et en nickel</p> <p>Thème 3 : Procédés de fabrication et de reconditionnement des batteries</p> <p>Thème 4 : Systèmes et packs batteries innovants</p> <p>Les projets attendus présentent un budget supérieur à 2 millions d'euros pour les projets individuels (seuil abaissé à 1 million d'euros pour les projets individuels portés par une PME) et supérieur à 4 millions d'euros pour les projets collaboratifs.</p>	FRANCE
20/10/2021	AP	Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectés et bas carbone	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-mobilités-routières-automatisées-infrastructures-de-services-connectés-et-bas-carbone	Bpifrance	11/01/2023	<p>FINALITE : Le Gouvernement lance un appel à projets de la thématique « Stratégie d'accélération Digitalisation et Décarbonation des mobilités » qui s'inscrit dans le cadre du PIA4 et du plan France Relance. L'objet du présent appel à projets vise à soutenir le développement d'une offre souveraine de systèmes, composants et services dans la mobilité routière automatisée, connectée et bas carbone.</p> <p>CIBLE : Grandes entreprises, PME ou ETI ou consortium d'entreprises</p> <p>DESCRIPTION : Les projets visés relèvent des deux thématiques prioritaires suivantes : Systèmes et véhicules automatisés et connectés, y compris pilotes de services de mobilité de personnes à l'échelle d'un territoire</p> <p>Infrastructures routières : maintenance prédictive et équipements intelligents de service à la mobilité routière</p> <p>Le coût total du projet doit être de 5 M€ minimum pour tout projet individuel porté par une grande entreprise (non-ETI) ou pour les projets collaboratifs. Ce seuil est abaissé à 2 M€ minimum pour les projets, individuels ou collaboratifs, portés par une entreprise relevant de la catégorie PME ou ETI.</p>	FRANCE
17/12/2021	AP PNRR	NOUVEAU Spatial : Développement de mini et micro-lanceurs	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-spatial-developpement-de-mini-et-micro-lanceurs	Bpifrance	19/01/2023	<p>FINALITE : Visé à soutenir les projets visant la réalisation d'activités démonstratives, permettant la montée en maturité du système de lancement ou de ses composants, et d'éprouver les modèles économiques et les conditions d'industrialisation et solutions de mise en orbite. Une attention particulière sera accordée aux projets portés par les acteurs émergents (startups et PME-ETI innovantes) de la filière du New Space.</p> <p>CIBLE : Projet monopartenaire : PME immatriculée en France au RCS avec au moins 10 000€ de capital social libéré. Projet collaboratif : consortium associant entreprise(s) de toute taille, institut(s) de recherche et/ou organisme(s) de recherche. Le Chef de file du consortium est une start-up industrielle, une PME, ou un acteur émergent.</p> <p>DESCRIPTION : Le projet présenté devra avoir une assiette de dépenses éligibles comprise entre : 1,2 M€ et 5 M€ pour un projet monopartenaire, 2 M€ et 5 M€ pour un projet collaboratif. Relevés intermédiaires : le 20 janvier 2022 ; le 2 juin 2022 ; le 19 janvier 2023.</p>	FRANCE

APPELS A PROJETS

PLAN FRANCE RELANCE & PLAN NATIONAL DE RELANCE et de RESILIENCE



Semaine du 03 au 09 janvier 2022

Bulletin #22-01

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
22/10/2021	AP	PIA 4 - Logistique 4.0	https://aigiproofatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2021/02/1/Logistique2021_188	ADEME	12/02/2022 puis 15/05/2022	<p>FINALITE : Soutien à l'innovation du plan de relance sur son axe « Optimiser, Sécuriser et Décarboner les Transports Massifiés et Les Interfaces Multimodales » (mesure « Logistique 4.0 »). Le développement d'une « logistique 4.0 » répond aux enjeux d'amélioration de la compétitivité de la chaîne logistique en France et de maîtrise de son impact environnemental. Ces enjeux ont été identifiés dans divers documents de diagnostic et de stratégie (dont la stratégie France Logistique 2025), et ont donné lieu au plan d'action du Comité interministériel de la Logistique du 7 décembre 2020. L'écosystème rassemblé au sein de France Logistique est mobilisé pour répondre à ces enjeux.</p> <p>CIBLE : Tout type d'entités (entreprises, collectivités locales, collectivités territoriales et leurs groupements, notamment celles et ceux ayant la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité, organismes de recherche, académiques), quels que soient leur taille, leur forme juridique, leur mode de gouvernance ou leur financement, en accord avec les typologies de projets attendus ci-après</p> <p>DESCRIPTION : Les projets pourront être de plusieurs types pour répondre aux enjeux présentés plus haut :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de briques technologiques, pouvant aller jusqu'à une preuve de concept; Développement d'un système global innovant ou intégrant des briques innovantes, pouvant aller jusqu'à une phase de démonstration industrielle; Expérimentation d'un système innovant dans le cadre d'un démonstrateur territorial permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif. <p>Ces types de projet ne sont pas exclusifs les uns des autres, un projet intégrant plusieurs de ces activités sera également recevable.</p>	FRANCE
28/10/2021	AP	PIA 4 - Boussole des jeunes	https://www.anru.fr/boussole-des-jeunes	ANRU	30/06/2023	<p>FINALITE : La Boussole des jeunes répond au constat que les jeunes sont mal informés des droits et services les concernant. La Boussole regroupera les informations pertinentes à l'échelle d'un territoire (à minima intercommunalité ou agglomération), au sein d'une plateforme numérique dédiée mise à disposition par l'Etat. L'Etat est à l'initiative du dispositif via la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA).</p> <p>CIBLE : association ou collectivité territoriale ou tout organisme doté de la personnalité morale, en capacité de rassembler des partenaires publics ou privés du territoire. et doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté.</p> <p>DESCRIPTION : Les services déconcentrés départementaux et régionaux en charge de la jeunesse et la collectivité territoriale exerçant sur le territoire de déploiement de la Boussole doivent être associés au projet. le projet doit présenter un taux de cofinancement à 50%. Le porteur de projet recrute et emploie un animateur en charge du déploiement de la boussole et assume l'ensemble des obligations de l'employeur. Une fiche de poste doit être jointe au dossier.</p> <p>Le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) a confié cet AP à l'ANRU pour faire émerger sur les territoires des partenariats innovants pour déployer la boussole.</p>	FRANCE
21/10/2021	AIDE	ANNONCE de la CDC 2e édition du FONDS French Tech Accélération II	https://www.caisse-depots.fr/actualites/start-innovantes-le-fonds-french-tech-acceleration-ii-lance	Bpifrance	INFO	<p>FINALITE : Le Gouvernement et Bpifrance ont lancé le 21 octobre le fonds French Tech Accélération II, doté de 100 M€. Issu du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et géré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, il s'adresse à des structures d'accélération de sociétés innovantes françaises et, plus particulièrement, des start-up studios favorisant la création de start-ups deeptech.</p> <p>CIBLE : Structures d'accélération</p> <p>DESCRIPTION : French Tech Accélération II prolonge l'action du 1er fonds French Tech Accélération (FTA) créé en 2015. FTA a pris des participations au capital de 5 start-up studios, 7 accélérateurs, et 10 fonds d'accompagnement. 1 300 start-up ont ainsi été accompagnées dans leurs différentes phases de développement. Le FTA II investira des montants compris de 1 à 10 M€ en direct et jusqu'à 20 M€ dans des fonds, aux côtés d'acteurs privés et dans une logique d'investisseur avisé.</p>	FRANCE